

**COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE****ARRETE N° 151/2020**

**OBJET : Règlementation de la circulation et du stationnement**  
**Place Abbé Launay.**  
**Taille végétaux.**

---

NOUS, MAIRE de la commune de GREZIEU LA VARENNE (Rhône)

VU le code général des collectivités territoriales art L2211-1, L 2212-2, L2212-5.

VU le code de la route.

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents.

**CONSIDERANT** qu'il va être entrepris des travaux de taille des végétaux.

**CONSIDERANT** qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que des ouvriers.

**CONSIDERANT** que le secteur en cause est à l'intérieur des limites de l'agglomération.

**A R R E T O N S**

**ARTICLE 1 :** Le jeudi 26 novembre 2020, le stationnement des véhicules sera interdit sur la place Abbé Launay, côté gauche de l'église, sur les 6 places au niveau du n° 13 Place Abbé Launay.

**ARTICLE 2 :** Une signalisation appropriée sera installée par les services de la mairie.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du déménagement 48 heures avant son début.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Vaugneray,
- Monsieur le Responsable de la Police municipale de Grézieu la Varenne,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la mairie de Grézieu la Varenne

Fait à GREZIEU LA VARENNE le 23 novembre 2020

LE MAIRE : Bernard ROMIER

